

Notre compte rendu et nos remarques au sujet du Conseil Municipal du mardi 6 octobre 2009.

Trois sujets principaux ont fait l'objet de ce conseil municipal.

1. l'aménagement du centre ville ;
2. le renouvellement du contrat thermal ;
3. la candidature de notre commune pour le label « bien vieillir ensemble ».

1/ Aménagement du centre ville.

En accord avec les services fiscaux il nous est proposé un nouvel avenant pour la maîtrise d'œuvre du centre ville. En effet le calendrier s'est beaucoup allongé puisque la réalisation du centre de Challes est programmée de 2010 à 2026 soit **17 années**, au lieu de 7 années initialement prévues. Les honoraires du contrat de maîtrise d'œuvre réalisé par Babylone Avenue sont modifiés avec une note de complexité qui passe de 0,95 à 1,063. La capacité de remboursement annuel du projet a été fixée à 600 000 euros par la commune de Challes.

La mauvaise surprise de la journée apportée par les services fiscaux est le nouveau calcul des taxes des casinos qui ont considérablement baissées puisque nous pouvons (hors dégradation de l'activité) prévoir une baisse de 15 à 20%.

Commentaire.

En ce qui nous concerne, cette évolution n'est pas surprenante et nous avons toujours soutenus que les recettes fondées sur les taxes du casino ne devaient pas être le pilier du budget de notre commune car cet apport (environ 1 million d'euros) est très (trop) fluctuant. Nous avons lors d'un débat sur le budget utilisé cette métaphore « le budget de Challes est un colosse au pied d'argile ». (voir notre analyse rétrospective du budget de notre commune).

2/ Contrat thermal.

Fixé par la Région et le Conseil Général le contrat arrive à échéance : il faut le renouveler. Mr le Maire nous propose alors un projet de construction d'un établissement neuf pour enfants sur le terrain des Sétéreés d'une capacité de 120 lits en accord avec l'ARH (Agence régionale de l'hospitalisation), la holding Saint Joseph-Cleret (nouvelle clinique de Challes), le département, l'établissement Thermal.

Notre analyse de la situation.

Pour l'établissement thermal la clientèle des enfants représente 20% des cures thermales. La fermeture des maisons de l'enfance serait une perte très importante pour l'établissement. La chaîne thermique du Soleil a abandonné le projet de forage pour avoir de l'eau thermique chaude, cela aurait ouvert des perspectives intéressantes.

***La maison d'enfants du parc** est gérée par M. Richaume, Directeur. Il est propriétaire « des 66 lits du parc ».*

La mairie est propriétaire des bâtiments. Ceux-ci ne sont plus adaptés aux nouvelles réglementations de sécurité. Le contrat avec la maison du Parc et la Mairie prend fin en mai 2011.

***La maison d'enfants du cottage** est gérée par la holding Saint Joseph-Cleret. Elle est propriétaire « des 40 lits du cottage ». Les bâtiments appartiennent à une famille de Challes.*

Le regroupement des deux maisons d'enfance permettrait une construction neuve aux normes avec 120 lits pour atteindre le « seuil de rentabilité » donc, en contrepartie, d'avoir des subventions importantes pour la réalisation. Il faut un accord entre M. Richaume et la Holding pour cette opération avec la question de la pérennité dans le temps suivant les orientations de la clinique privée. Actuellement Mr Richaume n'est pas d'accord avec cette éventualité.

Nous avons demandé d'étudier toutes les pistes possibles, sans préjugés, pour ne pas se cantonner uniquement au regroupement des deux institutions. Les maisons d'enfants ont représenté 200 journées

pour la saison 2009. La perspective d'orientation vers les soins de l'obésité des enfants et adolescents présentée par Mr le Maire ne sera pas suffisante pour créer une dynamique. Il faut aussi avoir une cohérence d'ensemble : la lutte contre l'obésité passe aussi par une éducation sur les aliments, leur origine. Or, sur ce point, le Maire ne se montre pas très favorable au maintien d'exploitations agricoles engagées dans des productions de qualité et dans des circuits courts sur la commune. Nous militons pour des politiques stratégiques cohérentes et s'inscrivant dans le temps long.

Il faut réagir rapidement car pour 2011 une solution devra être mise en œuvre pour éviter la fermeture de la maison du Parc pour non conformité aux normes de sécurité.

Nous avons voté les trois axes du contrat thermal 2009-2013 avec les 700 000 euros de subventions à la clé. Les trois axes sont :

- le principe du maintien des maisons d'enfants ;*
- l'aménagement du centre ville renforçant le caractère thermal ;*
- Soutenir le développement du thermalisme par une diversification des activités de l'établissement.*

Lors de la campagne de mars 2008, nous énoncions notre soutien à l'activité thermale, en suggérant de travailler sur la qualité de vie et de l'environnement pour la satisfaction des curistes et des vacanciers, en proposant de diversifier l'offre d'activités et d'animations touristiques, et en incitant à la réhabilitation des hébergements locatifs saisonniers. Nous continuons à porter ces valeurs au conseil municipal. Nous ne sommes pas entendus.

3/ Label « bien vieillir ensemble ».

Nous avons voté favorablement pour que la mairie se pose candidate au label national « bien vieillir ensemble ».

Notre commentaire.

Pour nous, avoir le label ne correspond pas à la construction d'une maison de retraite « grand standing », mais doit permettre de garder les personnes âgées dans leur environnement en favorisant l'adaptation des logements, l'aide à la personne, l'amélioration des circulations et accès aux bâtiments. Nous sommes porteurs d'un projet sur le terrain des Sétérées d'un pôle intergénérationnel (maladie Alzheimer, personnes dépendantes, hébergement temporaire, résidence service). Nous sommes favorables aux actions qui concourent à la mixité de populations et non aux opérations qui concentrent sur tel ou tel espace des catégories de population.